

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 2769

présenté par  
M. Didier Martin

-----

### ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« palliatifs »,

insérer les mots :

« et d'accompagnement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.